



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Direction des Études, de la Statistique et du Suivi Évaluation (DES)

NOTE TRIMESTRIELLE DE CONJONCTURE DE LA MICROFINANCE

(3^e trimestre 2025)

Novembre 2025

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR	6
1.1. Effectif des IMF agréés ou autorisé	6
1.2. Effectif des points de services des IMF	6
1.3. Effectif de la clientèle des IMF	6
2. OPERATIONS FINANCIERES	7
2.1. DEPOTS AUPRES DES IMF	7
2.1.1. Nombre de déposants.....	7
2.1.2. Montant des dépôts auprès des IMF	8
2.2. LES CREDITS ACCORDES PAR LES IMF	9
2.2.1. Nombre de demandes de crédits auprès des IMF.....	9
2.2.2. Nombre de bénéficiaires de crédits	10
2.2.3. Encours brut de crédits.....	10
2.2.4. Taux de créance en souffrance (PAR à 90 jours).....	11
2.2.5. Créances en souffrance	12
2.2.6. Taux de recouvrement	13
2.2.7. Taux de remboursement.....	14
2.2.8. Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique.....	14
3. NIVEAU DES RATIOS PRUDENTIELS A FIN SEPTEMBRE 2025.....	15
3.1. Le ratio de limitation des risques auxquels est exposé une institution.....	15
3.2. Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.....	16
3.3. Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées	16
3.4. Limitation des risques pris sur une seule signature.....	17
3.5. Norme de liquidité	17
3.6. Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	17
3.7. Norme de capitalisation	18
3.8. Limitation des prises de participation	18
3.9. Financement des immobilisations et des participations	18
CONCLUSION	20
ANNEXES	a

Liste des figures

Figure 1 : Répartition du nombre de IMF par forme juridique	6
Figure 2 : Effectif de la clientèle suivant le genre	7
Figure 3 : Nombre de déposants suivant le genre.....	7
Figure 4 : Montant des dépôts suivant le genre.....	8
Figure 5 : Nombre de demandes de crédits suivant le genre	9
Figure 6 : Nombre de bénéficiaires de crédits suivant le genre	10
Figure 7 : Encours brut de crédits par forme juridique (en milliards et en pourcentage)	11
Figure 8 : Créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA.....	12
Figure 9 : Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique.....	15
Figure 10 : Conformité des IMF à la norme du ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.	16
Figure 11 : Conformité des IMF à la norme du ratio de limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées	16
Figure 12 : Conformité des IMF à la norme du ratio de limitation des risques pris sur une seule signature.....	17
Figure 13 : Conformité des IMF à la norme du ratio de liquidité	17
Figure 14 : Conformité des IMF à la norme du ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	18
Figure 15 : Conformité des IMF à la norme du ratio de capitalisation.....	18
Figure 16 : Conformité des IMF à la norme du ratio de financement des immobilisations et des participations	19

Liste des tableaux

Tableau 1 : Effectif des points de services des IMF par forme juridique.....	6
Tableau 2 : Montant des dépôts par forme juridique en milliards de FCFA.	8
Tableau 3 : Nombre de demande de crédits par forme juridique.....	9
Tableau 4 : Nombre de bénéficiaires de crédits par forme juridique.....	10
Tableau 5 : Encours brut de crédits par forme juridique en milliards de FCFA.....	11
Tableau 6 : Taux de créance en souffrance par forme juridique.....	12
Tableau 7 : Évolution de la créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA	13
Tableau 8 : Taux de recouvrement par forme juridique	13
Tableau 9 : Taux de remboursement par forme juridique	14
Tableau 10 : Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique	15

INTRODUCTION

La présente note trimestrielle de conjoncture rend compte de l'évolution des principaux indicateurs du secteur de la microfinance au 3^{ème} trimestre 2025. Elaborée à partir des données transmises par les Institutions de Microfinances (IMF), elle constitue un outil d'analyse et de suivi pour les acteurs du secteur, les décideurs publics et les partenaires techniques et financiers. Elle est structurée en trois parties, et abordera successivement :

- ✓ la présentation générale du secteur à travers certains indicateurs non financiers, notamment le nombre d'IMF agréées, le nombre de points de service et l'évolution de la clientèle ;
- ✓ les opérations financières, à travers les indicateurs comme l'encours brut de crédits, l'encours des dépôts collectés, le montant des créances en souffrance, ...
- ✓ et enfin, les ratios prudentiels, pour apprécier la solidité financière et la conformité des IMF avec les normes réglementaires en vigueur.

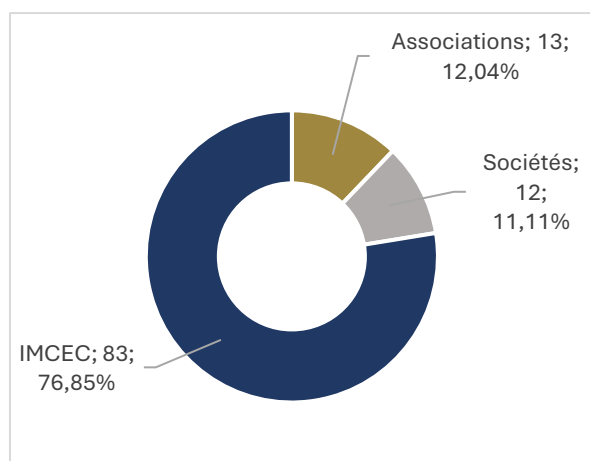
A travers cette analyse, l'objectif est de fournir une lecture actualisée des dynamiques du secteur, de relever les principales tendances observées au cours du 3^{ème} trimestre 2025, et d'identifier les éventuels défis à relever pour renforcer la performance des institutions de microfinance.

1. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR

1.1. Effectif des IMF agréées ou autorisées

A fin septembre 2025, le nombre d'IMF agréées au Bénin est passé à **108**, avec une nouvelle autorisation d'exercice accordée à une IMF de type Société au cours de ce 3^{ème} trimestre 2025.

Figure 1 : Répartition du nombre de IMF par forme juridique



La répartition des IMF agréées se présente comme suit : **83** IMCEC, **13** IMF de type Association et **12** IMF de type Société. En glissement annuel, le nombre d'IMF agréées a diminué de deux unités, passant de **110** à fin septembre 2024 à **108** à fin septembre 2025, soit une baisse de **1,82%**. Cette évolution résulte du retrait d'agrément de trois IMF et de l'autorisation d'exercice accordée à une nouvelle institution au cours de la période.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

1.2. Effectif des points de services des IMF

Le nombre de points de service des IMF s'est établi à **934** à fin septembre 2025. Comparativement à fin juin 2025, où il s'élevait à **946**, cet effectif a diminué de **1,27%**, soit une réduction de **12** points de service au cours de la période sous revue.

Cette baisse est principalement imputable aux IMF de type Société, dont le nombre de points de service est passé de **113** à **94**. À l'inverse, les IMCEC ont renforcé leur présence territoriale, avec un nombre de points de service passé de **548** à **555** entre fin juin et fin septembre 2025.

Tableau 1 : Effectif des points de services des IMF par forme juridique

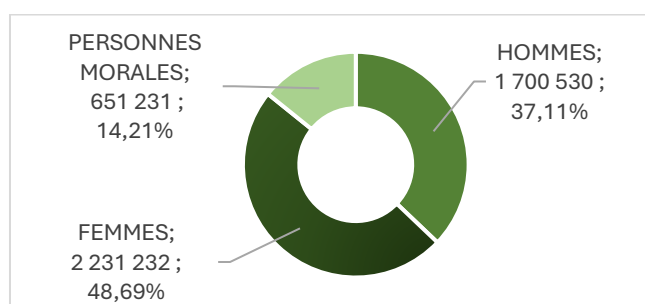
Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Totaux	Variation
T2-2025	548	285	113	946	-
T3-2025	555	285	94	934	-1,27%

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

1.3. Effectif de la clientèle des IMF

À fin septembre 2025, la clientèle des IMF s'établit à **4 582 993** clients. Comparativement à fin juin 2025, où elle était de **4 470 865** clients, elle a augmenté de **2,51%**, soit **112 128** clients supplémentaires au cours du 3^{ème} trimestre 2025. Les IMCEC concentrent la plus grande part de la clientèle avec **64,10%** des clients, suivies des IMF de type Association (**28,81%**) et des IMF de type Société (**7,09%**). Cette répartition reflète la prédominance des IMCEC au sein du secteur, tant en termes de clientèle que de couverture géographique.

Figure 2: Effectif de la clientèle suivant le genre



Selon le genre, la clientèle des IMF est composée de **48,69%** de femmes, de **37,11%** d'hommes et de **14,21%** de personnes morales. Les femmes demeurent ainsi la catégorie de clientèle la plus représentée.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, la clientèle du secteur a augmenté de **634 025** clients, soit une hausse de **16,06%** par rapport à fin septembre 2024. Cette augmentation est plus marquée au niveau des IMF de type Association (**27,70%**), suivies des IMF de type Société (**18,26%**) et des IMCEC (**11,26%**). Selon le genre, le nombre de clients a augmenté de **17,27%** chez les femmes, de **16,60%** chez les hommes et de **10,77%** chez les personnes morales par rapport à la même période de l'année précédente.

2. OPERATIONS FINANCIERES

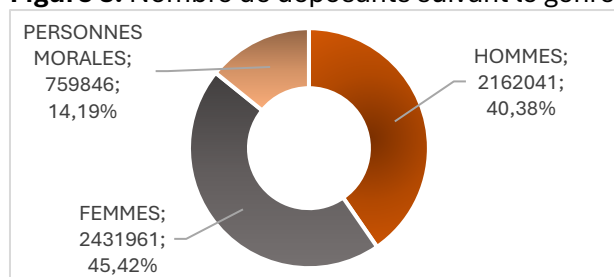
2.1. DEPOTS AUPRES DES IMF

Cette partie porte sur l'examen des dépôts, en prenant en compte à la fois le montant total enregistré et le nombre de personnes détentrices de dépôts.

2.1.1. Nombre de déposants

Au titre du 3^{ème} trimestre 2025, le nombre de déposants des IMF a augmenté de **0,53%**, passant de **5 325 727** à fin juin 2025 à **5 353 848** à fin septembre 2025, soit **28 121** déposants supplémentaires. Les IMCEC concentrent la plus grande part des déposants avec **67,11%** de l'effectif total, devant les IMF de type Association (**18,69%**) et les IMF de type Société (**14,19%**). Cette répartition reflète la place prépondérante qu'occupent les IMCEC au sein du secteur de la microfinance.

Figure 3: Nombre de déposants suivant le genre



Selon le genre, les femmes constituent la catégorie la plus importante des déposants, avec une proportion de **45,42%**, contre **40,38%** pour les hommes et **14,19%** pour les personnes morales. Cette structure confirme les tendances observées au niveau de la clientèle des IMF.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, le nombre de déposants a enregistré une hausse de **15,63%** par rapport à fin septembre 2024. Cette augmentation est principalement portée par les IMF de type Association, dont le nombre de déposants a progressé de **29,40%**, suivies des IMF de type Société (**17,77%**) et des IMCEC (**11,89%**). Selon le genre, le nombre de

déposants a augmenté de **23,91%** chez les personnes morales, de **16,69%** chez les femmes et de **11,87%** chez les hommes par rapport à la même période de l'année précédente.

2.1.2. Montant des dépôts auprès des IMF

À fin septembre 2025, l'encours total des dépôts collectés par les IMF s'est établi à **213,421** milliards de FCFA, contre **223,025** milliards de FCFA à fin juin 2025, soit une baisse de **4,31%** correspondant à une diminution de **9,603** milliards de FCFA. Cette baisse est principalement imputable aux IMF de type Société et aux IMCEC, dont les encours de dépôts ont diminué respectivement de **25,35%** et de **1,35%** au cours du trimestre. À l'inverse, les IMF de type Association ont enregistré une hausse de **3,64%** de leur encours de dépôts. Selon le genre, cette baisse est principalement observée au niveau des hommes et des femmes, dont les dépôts ont diminué respectivement de **7,02%** et de **5,34%** entre fin juin et fin septembre 2025. En revanche, les dépôts détenus par les personnes morales ont légèrement augmenté de **1,14%** sur la période.

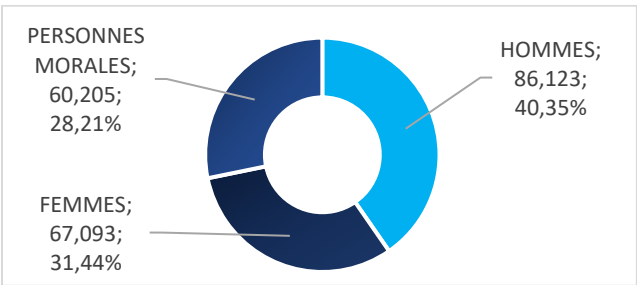
Tableau 2 : Montant des dépôts par forme juridique en milliards de FCFA.

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	144,316	42,431	36,278	223,025	-	1,31%
T3-2025	142,364	43,977	27,080	213,421	-4,31%	

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

Les dépôts collectés demeurent majoritairement concentrés au sein des IMCEC, qui détiennent **66,71%** de l'encours total, suivies des IMF de type Association (**20,61%**) et des IMF de type Société (**12,69%**).

Figure 4: Montant des dépôts suivant le genre



Par ailleurs, les hommes détiennent la plus grande part des dépôts avec **40,35%** de l'encours total, contre **31,44%** pour les femmes et **28,21%** pour les personnes morales.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, l'encours des dépôts a augmenté de **1,31%**, passant de **210,672** milliards de FCFA à fin septembre 2024 à **213,421** milliards de FCFA à fin septembre 2025, soit une hausse de **2,750** milliards de FCFA. Cette augmentation est principalement portée par les IMF de type Association et les IMCEC, dont les encours de dépôts ont connu une hausse respectivement de **13,39%** et de **4,11%** sur la période. À l'inverse, les IMF de type Société ont enregistré une baisse de **22,94%** de leur encours de dépôts. L'analyse selon le genre montre que les dépôts détenus par les personnes morales et les femmes ont augmenté respectivement de **7,31%** et de **2,85%** en glissement annuel. En revanche, les dépôts détenus par les hommes ont diminué de **3,59%** sur la même période.

2.2. LES CREDITS ACCORDES PAR LES IMF

Les crédits constituent un moyen de financement par lequel une institution financière met des fonds à la disposition d'un emprunteur, qui s'engage à les rembourser avec intérêts selon des modalités définies (durée, taux, garanties, etc.). Cette analyse examine le nombre de demandes de crédits ainsi que les montants des crédits accordés par les IMF et les taux associés.

2.2.1. Nombre de demandes de crédits auprès des IMF

Au 3^{ème} trimestre 2025, le nombre de demandes de crédits enregistré par les IMF s'est établi à **637 067**, contre **551 838** au 2^{ème} trimestre 2025, soit une hausse de **15,44%**. Cette augmentation est principalement portée par les IMCEC et les IMF de type Association. Les IMCEC ont enregistré **166 893** demandes de crédit au cours du 3^{ème} trimestre 2025, contre **143 538** au trimestre précédent, soit une hausse de **16,27%**. De même, les IMF de type Association sont passées de **391 760** à **458 245** demandes de crédits, enregistrant une augmentation de **16,97%** sur la période sous revue.

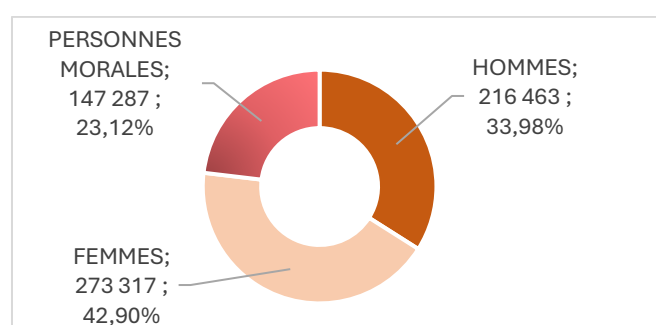
Tableau 3 : Nombre de demande de crédits par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	143 538	391 760	16 540	551 838	-	150,26%
T3-2025	166 893	458 245	11 929	637 067	15,44%	

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

À l'inverse, les IMF de type Société ont connu une baisse de 27,88% du nombre de demandes de crédits.

Figure 5 : Nombre de demandes de crédits suivant le genre



Selon le genre, les femmes demeurent les principales demandeuses de crédit. À fin septembre 2025, elles représentent **42,90%** de l'ensemble des demandes de crédit, contre **33,98%** pour les hommes et **23,12%** pour les personnes morales.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, le nombre de demandes de crédits a augmenté de **150,26%**, passant de **254 557** à fin septembre 2024 à **637 067** à fin septembre 2025. Cette forte augmentation est principalement attribuable aux IMF de type Association, dont le nombre de demandes de crédits a connu une hausse de **1 094,81%** sur la période. Les IMCEC ont également enregistré une hausse de **34,37%** de leurs demandes de crédits. En revanche, les IMF de type Société ont connu une diminution de **87,03%**. L'analyse selon le genre révèle également une augmentation du nombre de demandes de crédits dans toutes les catégories de clientèle. Les demandes formulées par les hommes ont

augmenté de **200,04%**, celles des personnes morales de **181,45%** et celles des femmes de **110,11%** par rapport à la même période de l’année précédente.

2.2.2. Nombre de bénéficiaires de crédits

Entre fin juin et fin septembre 2025, le nombre de bénéficiaires de crédits a augmenté, passant de **564 524** à **739 895**, soit une hausse de **31,07%**. Cette hausse est observée dans l’ensemble des catégories d’IMF, mais elle est particulièrement marquée au niveau des IMF de type Société, dont le nombre de bénéficiaires a augmenté de **394,81%**

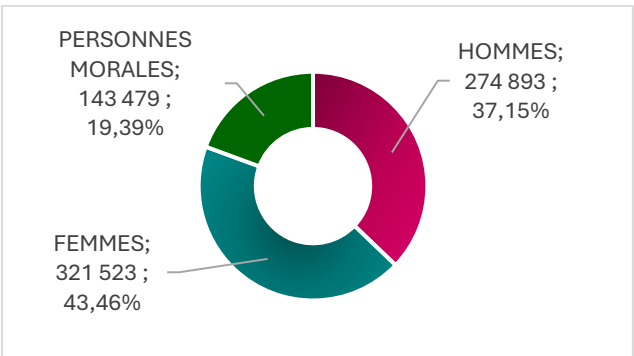
Tableau 4: Nombre de bénéficiaires de crédits par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	167 961	382 702	13 861	564 524	-	
T3-2025	211 437	459 873	68 585	739 895	31,07%	184,14%

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

Les IMCEC et les IMF de type Association ont également enregistré des hausses respectives de **25,88%** et de **20,16%** au cours de la période sous revue.

Figure 6 : Nombre de bénéficiaires de crédits suivant le genre



Selon le genre, les femmes demeurent les principales bénéficiaires des crédits octroyés par les IMF. À fin septembre 2025, elles représentent **43,46%** de l’ensemble des bénéficiaires, contre **37,15%** pour les hommes et **19,39%** pour les personnes morales.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires de crédits a augmenté de **184,14%**, passant de **260 401** à fin septembre 2024 à **739 895** à fin septembre 2025. Cette hausse résulte principalement de l’augmentation du nombre de bénéficiaires observée au niveau des IMF de type Association (**1 350,34%**), des IMF de type Société (**211,35%**) et, dans une moindre mesure, des IMCEC (**2,31%**). Selon le genre, le nombre de bénéficiaires de crédits a augmenté de **174,74%** chez les hommes, de **156,59 %** chez les femmes et de **309,47%** chez les personnes morales par rapport à la même période de l’année précédente.

2.2.3. Encours brut de crédits

À fin septembre 2025, l’encours brut des crédits des IMF s’est établi à **267,222** milliards de FCFA, contre **234,409** milliards de FCFA à fin juin 2025, soit une hausse de **14%**.

Cette augmentation est observée dans l'ensemble des catégories d'IMF, mais elle est particulièrement marquée au niveau des IMF de type Société, dont l'encours brut des crédits a haussé de **133,87%** au cours du trimestre.

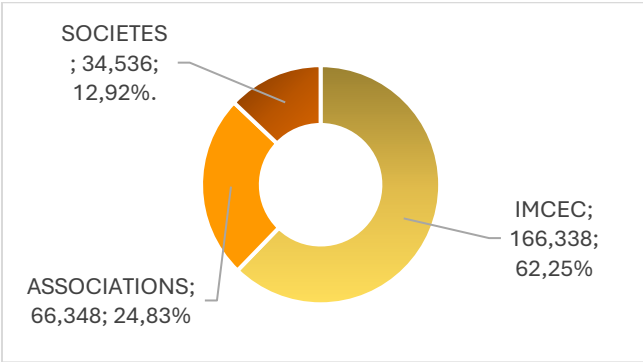
Tableau 5: Encours brut de crédits par forme juridique en milliards de FCFA

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	158,158	61,483	14,768	234,409		1,47%
T3-2025	166,338	66,348	34,536	267,222	14,00%	

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

Les IMF de type Association et les IMCEC ont également enregistré des hausses respectives de **7,91%** et de **5,17%**.

Figure 7 : Encours brut de crédits par forme juridique (en milliards et en pourcentage)



L'analyse de la répartition de l'encours brut des crédits selon la forme juridique des IMF met en évidence la prédominance des IMCEC, qui détiennent **62,25%** de l'encours total. Elles sont suivies des IMF de type Association, avec **24,83%** de l'encours, et des IMF de type Société, qui représentent **12,92%** du total des crédits.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, l'encours brut des crédits a augmenté de **1,47%**, passant de **263,359** milliards de FCFA à fin septembre 2024 à **267,222** milliards de FCFA à fin septembre 2025. Cette évolution résulte principalement de la hausse observée au niveau des IMCEC et des IMF de type Association, dont les encours ont augmenté respectivement de **4,47%** et de **11,78%** sur la période. En revanche, les IMF de type Société ont enregistré une baisse de **22,87%** de leur encours brut des crédits par rapport à fin septembre 2024.

2.2.4. Taux de créance en souffrance (PAR à 90 jours)

Le portefeuille à risque à 90 jours (PAR 90) s'est établi à **8,73%** à fin septembre 2025, contre **9,51%** à fin juin 2025, soit une baisse de **0,78** point. Cette évolution traduit une amélioration de la qualité du portefeuille de crédits au cours du 3^{ème} trimestre 2025. Cette amélioration est principalement observée au niveau des IMCEC et des IMF de type Société, dont les PAR 90 se sont établis respectivement à **10,07%** et **7,46%** à fin septembre 2025, en baisse de **1,29** point et de **1,90** point par rapport à fin juin 2025. En revanche, les IMF de type Association ont enregistré une dégradation de la qualité de leur

portefeuille, leur PAR 90 ayant augmenté de **0,84** point pour s'établir à **8,67%** à fin septembre 2025.

Tableau 6 : Taux de créance en souffrance par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	8,52%	7,83%	12,18%	9,51%	-	-9,64%
T3-2025	10,07%	8,67%	7,46%	8,73%	-8,18%	-

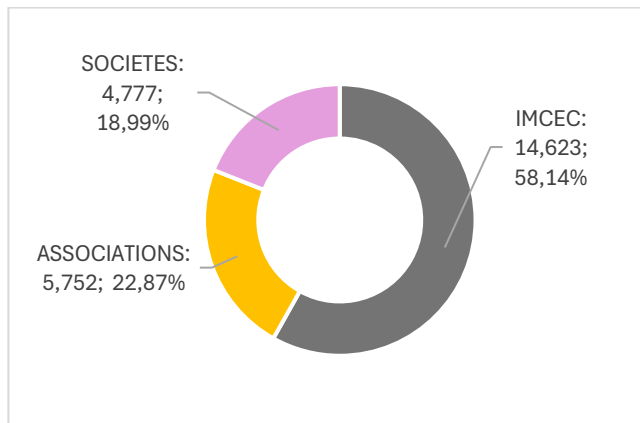
Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, le PAR 90 a diminué de **0,93** point, passant de **9,66%** à fin septembre 2024 à **8,73%** à fin septembre 2025. Malgré cette amélioration, le niveau du PAR 90 demeure largement supérieur à la norme réglementaire de **3 %**, ce qui traduit la persistance d'importants risques de crédit au sein du secteur de la microfinance.

2.2.5. Créances en souffrance

A la fin du 3^{ème} trimestre 2025, le montant des créances en souffrance du secteur de la microfinance s'est établi à **25,152** milliards de FCFA.

Figure 8 : Créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA



Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

La part du montant des créances en souffrance des IMCEC ressort à **58,14%** (soit **14,623** milliards de F CFA) et représente plus du double de celle des IMF de type Association qui est de **22,87%** (soit **5,752** milliards de F CFA). Les IMF de type Société quant à elles détiennent **18,99%** (soit **4,777** milliards de F CFA) du montant total des créances.

Comparativement au 2^{ème} trimestre 2025, les créances en souffrance ont enregistré une hausse de **6,79%**. Cette augmentation est principalement portée par les IMF de type Association dont le montant des créances en souffrances a augmenté de **19,53%** et les IMCEC de **5,15%**. Les IMF de type Société quant à elles ont enregistrés une baisse de **1,16%** au cours de la même période.

Tableau 7 : Évolution de la créance en souffrance par forme juridique en milliards de FCFA

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	13,906	4,812	4,833	23,552		-2,92%
T3-2025	14,623	5,752	4,777	25,152	6,79%	

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

Par rapport à la même période de l'année précédente où elles étaient de **25,907** milliards de F CFA , les créances en souffrance ont connu une baisse de **2,92%**. Cette baisse a été portée par les IMF de type Société qui ont connu elles aussi une baisse de **5,29%** et les IMCEC une baisse de **5,19%**. Les IMF de type Association quant à elles ont connu une hausse de **5,73%** de leur montant de créances en souffrance.

2.2.6. Taux de recouvrement

Au cours du 3^{ème} trimestre 2025, le taux de recouvrement des créances en souffrance des IMF s'est établi à **11,20%**, contre **9,87%** au trimestre précédent, soit une hausse de **1,33** point. Cette amélioration pourrait être attribuable au renforcement des dispositifs de suivi et de recouvrement des créances en souffrance, ainsi qu'à une meilleure capacité de remboursement des emprunteurs.

Les IMF de type Association affichent le taux de recouvrement le plus élevé, avec **18,19%**, suivies des IMCEC (**10,76 %**) et des IMF de type Société (**4,64 %**).

Comparativement au trimestre précédent, le taux de recouvrement s'est amélioré au niveau des IMCEC et des IMF de type Association. Il est passé respectivement de **10,67%** à **10,76%**, soit une hausse de **0,09 point**, et de **13,32%** à **18,19%**, soit une augmentation de **4,87** points. En revanche, les IMF de type Société ont enregistré une baisse de **0,99** point de leur taux de recouvrement, celui-ci passant de **5,63%** à **4,64%** entre fin juin et fin septembre 2025.

Tableau 8 : Taux de recouvrement par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	10,7%	13,3%	5,6%	9,87%		-15,85%
T3-2025	10,76%	18,19%	4,64%	11,20%	13,47%	

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, le taux de recouvrement a diminué de **2,12** points, passant de **13,31%** à fin septembre 2024 à **11,20%** à fin septembre 2025. Cette baisse est observée dans toutes les catégories d'IMF. Les IMCEC, les IMF de type Association et les IMF de type Société ont enregistré des diminutions respectives de **1,65** point, **1,64** point et **3,06** points sur la période.

Cette situation traduit un affaiblissement de la capacité globale des IMF à recouvrer les créances en souffrance par rapport à l’année précédente, malgré l’amélioration observée au cours du troisième trimestre 2025.

2.2.7. Taux de remboursement

Au cours du 3^{ème} trimestre 2025, le taux de remboursement des crédits des IMF s’est établi à **69,72%**, contre **64,06%** au trimestre précédent, soit une hausse de **5,66** points.

Selon la forme juridique des institutions, toutes les catégories d’IMF ont enregistré une amélioration de leur taux de remboursement au cours de la période sous revue. Au niveau des IMCEC, ce taux est passé de **61,77%** à **68,87%**, soit une hausse de **7,10** points. Les IMF de type Association et les IMF de type Société ont également connu une amélioration de leurs performances, avec des hausses respectives de 0,46 point et de 9,43 points. Leurs taux de remboursement sont ainsi passés de **56,72%** à **57,18%** pour les IMF de type Association et de **73,68%** à **83,11%** pour les IMF de type Société.

Tableau 9 : Taux de remboursement par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	61,77%	56,72%	73,68%	64,06%		5,78%
T3-2025	68,87%	57,18%	83,11%	69,72%	8,84%	

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, le taux de remboursement des crédits a augmenté de **3,81** points, passant de **65,91%** à fin septembre 2024 à **69,72%** à fin septembre 2025. Cette amélioration est portée par les IMCEC et les IMF de type Société, dont les taux de remboursement ont augmenté respectivement de **9,67** points et de **3,23** points sur la période. En revanche, les IMF de type Association ont enregistré une baisse de **1,46** point de leur taux de remboursement par rapport à la même période de l’année précédente.

Ces évolutions traduisent une amélioration globale du comportement de remboursement des emprunteurs, bien que des disparités subsistent selon les catégories d’IMF.

2.2.8. Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique

À fin septembre 2025, l’effectif du personnel permanent des IMF s’établit à **6 198** employés, contre **5 833** à fin juin 2025, soit une augmentation de **6,26%**. Cette hausse est principalement portée par les recrutements effectués au sein des IMCEC et des IMF de type Association.

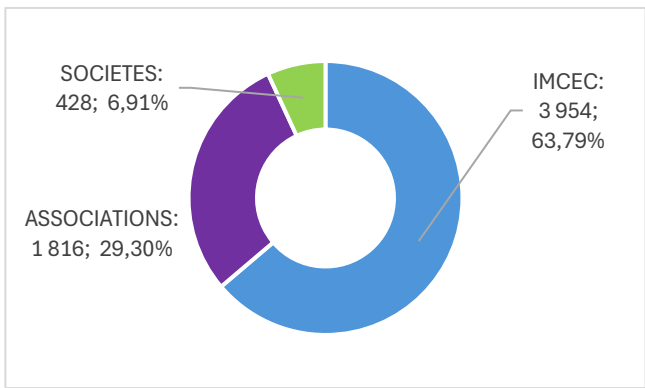
Tableau 10 : Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique

Période	IMCEC	Associations	Sociétés	Ensemble des IMF	Variation	Glissement annuel
T2-2025	3706	1631	496	5833		3,49%
T3-2025	3954	1816	428	6 198	6,26%	

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En effet, les IMCEC ont enregistré **248** agents supplémentaires au cours du 3^{ème} trimestre 2025, tandis que les IMF de type Association ont recruté **185** nouveaux agents. À l’inverse, les IMF de type Société ont vu leur effectif diminuer de **68** agents sur la période.

Figure 9 : Effectif du personnel permanent des IMF par forme juridique



Les IMCEC concentrent **63,79%** de l’effectif total du personnel permanent du secteur, suivies des IMF de type Association avec **29,30%** et des IMF de type Société avec **6,91%**. Cette répartition reflète la place prépondérante des IMCEC dans le secteur de la microfinance.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

En glissement annuel, l’effectif du personnel permanent a augmenté de **3,49%**, soit **209** employés supplémentaires par rapport à fin septembre 2024. Cette évolution résulte principalement de l’augmentation des effectifs observée au niveau des IMCEC (**15,48%**) et des IMF de type Association (**18,08%**). En revanche, les IMF de type Société ont enregistré une forte diminution de leurs effectifs, de l’ordre de **58,33%** sur la période. Ces évolutions traduisent un renforcement global des ressources humaines du secteur, porté essentiellement par les IMCEC et les IMF de type Association.

3. NIVEAU DES RATIOS PRUDENTIELS A FIN SEPTEMBRE 2025¹

3.1. Le ratio de limitation des risques auxquels est exposé une institution

Au cours du 3^{ème} trimestre 2025, le ratio moyen de limitation des risques s’est établi à **88,09%**, soit un niveau largement inférieur à la norme réglementaire fixée à un maximum de 200%. Par ailleurs, l’ensemble des IMF a respecté cette exigence prudentielle au cours de la période sous revue. Cette situation traduit un niveau satisfaisant de maîtrise

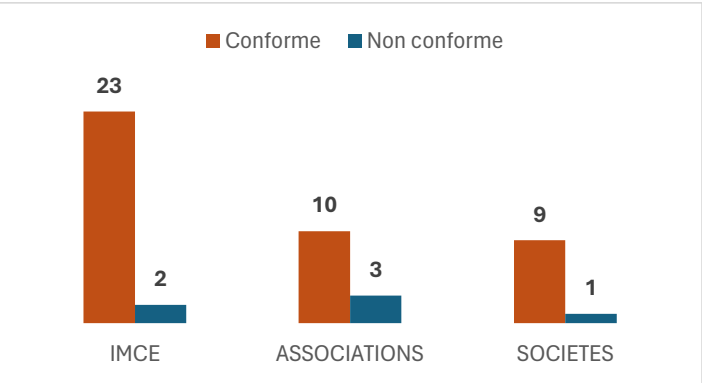
¹ L’analyse de cette partie repose sur 48 SFD sur 53

des risques et témoigne d’une gestion prudente des fonds propres par les institutions du secteur.

3.2. Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables

Au cours du 3^{ème} trimestre 2025, le secteur de la microfinance a enregistré un ratio moyen de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables de **249,12%**, soit un niveau largement supérieur à la norme réglementaire minimale de **100%**. Cette exigence prudentielle a été respectée par **87,23%** des IMF, soit **41** institutions. Ce résultat témoigne de la capacité du secteur à financer durablement ses emplois à moyen et long terme à l’aide de ressources stables et traduit une situation globalement satisfaisante en matière d’équilibre financier.

Figure 10 : Conformité des IMF à la norme du ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.



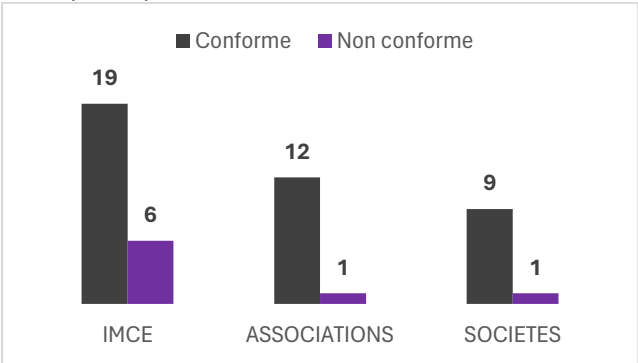
Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025.

Par ailleurs, les IMF conformes demeurent majoritaires quelle que soit leur forme juridique. Au niveau des IMCEC, **23** institutions respectent la norme contre **2** non conformes. Parmi les IMF de type Association, **10** sont conformes contre **3** non conformes. Quant aux IMF de type Société, **9** institutions respectent la norme tandis qu’une seule est non conforme.

3.3. Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées

À fin septembre 2025, le ratio de limitation des prêts aux dirigeants, au personnel et aux personnes liées s’est établi à **8,56%** pour l’ensemble du secteur, soit un niveau conforme à la norme réglementaire fixée à un maximum de **10%**. Ce résultat traduit une maîtrise globalement satisfaisante des crédits accordés aux dirigeants, au personnel et aux personnes liées, contribuant ainsi à renforcer la gouvernance des IMF et à limiter les risques de conflits d’intérêts ou de pratiques préférentielles dans l’octroi des crédits.

Figure 11 : Conformité des IMF à la norme du ratio de limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées



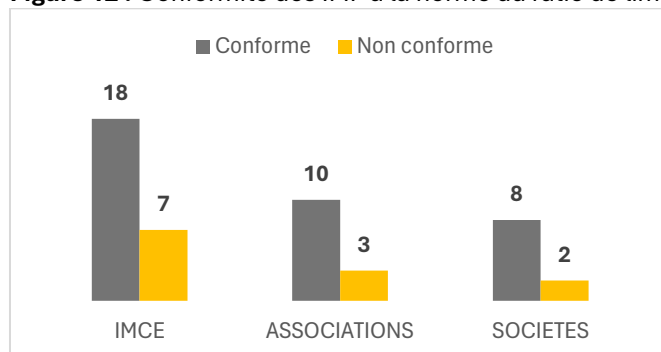
Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025.

Toutefois, malgré cette situation favorable au niveau du secteur, **16,67%** des IMF, soit **8** institutions, demeurent non conformes à cette exigence prudentielle. Il s’agit de **6** IMCEC, contre **19** conformes, d’une IMF de type Association, contre **12** conformes, et d’une IMF de type Société, contre **9** conformes

3.4. Limitation des risques pris sur une seule signature

Au cours du 3^{ème} trimestre 2025, le ratio de limitation des risques pris sur une seule signature s'est établi à **8,05%**, soit un niveau conforme à la norme réglementaire fixée à un maximum de **10%**.

Figure 12 : Conformité des IMF à la norme du ratio de limitation des risques pris sur une seule signature



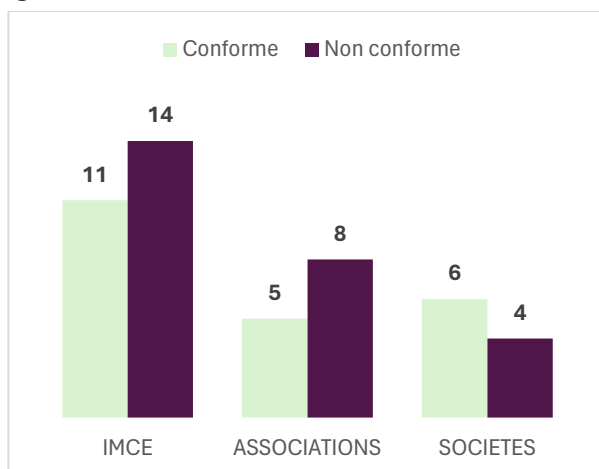
Selon la forme juridique, **18** IMCEC respectent la norme contre **7** non conformes. Au niveau des IMF de type Association, **10** institutions sont conformes tandis que **3** ne respectent pas la norme. Quant aux IMF de type Société, **8** institutions sont conformes contre **2** non conformes.

Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

3.5. Norme de liquidité

À fin septembre 2025, le ratio moyen de liquidité du secteur de la microfinance s'établit à **100,97%**, soit un niveau légèrement supérieur à la norme réglementaire minimale de **100%**. Toutefois, malgré ce résultat globalement conforme, **54%** des IMF, soit **26** institutions sur **48**, présentent un ratio de liquidité inférieur à la norme en vigueur.

Figure 13 : Conformité des IMF à la norme du ratio de liquidité



L'analyse par forme juridique montre que les IMCEC non conformes sont plus nombreuses que les conformes, avec **14** institutions non conformes contre **11** conformes. Au niveau des IMF de type Association, **5** institutions respectent la norme contre **8** non conformes. Quant aux IMF de type Société, **6** institutions sont conformes tandis que **4** ne respectent pas l'exigence réglementaire.

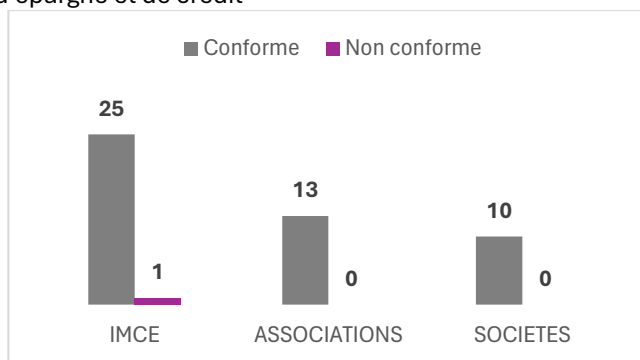
Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

Ces résultats révèlent un niveau de conformité encore insuffisant en matière de liquidité et mettent en évidence des risques de tensions de trésorerie pour les IMF concernées, en particulier les IMCEC qui concentrent le plus grand nombre de cas de non-conformité.

3.6. Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

Au cours du 3^{ème} trimestre 2025, le ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit s'est établi à **0,44%**, soit un niveau conforme à la norme réglementaire fixée à un maximum de **5%**.

Figure 14 : Conformité des IMF à la norme du ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit



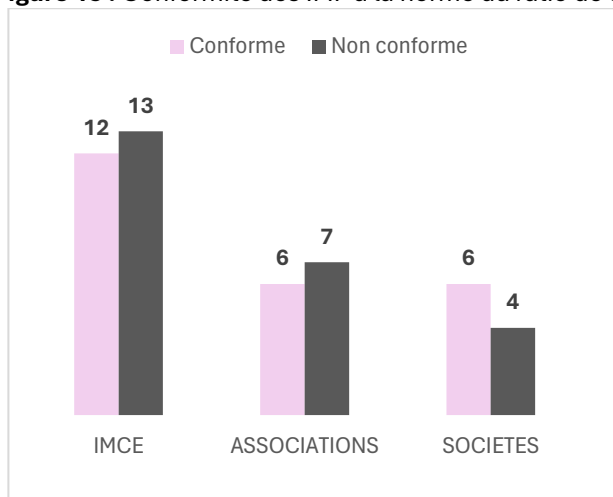
Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

À l'exception d'une seule IMF, en l'occurrence une IMCEC, l'ensemble des institutions a respecté cette exigence prudentielle au cours de la période sous revue. Ces résultats montrent que les IMF consacrent l'essentiel de leurs ressources à leurs activités principales d'épargne et de crédit.

3.7. Norme de capitalisation

Le ratio de capitalisation du secteur de la microfinance s'est établi à **10,34%** à fin septembre 2025, un niveau inférieur à la norme réglementaire minimale de **15%**. Cette situation traduit une insuffisance globale de fonds propres au regard des exigences prudentielles et met en évidence la nécessité pour certaines institutions de renforcer leur assise financière.

Figure 15 : Conformité des IMF à la norme du ratio de capitalisation



Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

Au total, **24 IMF** demeurent non conformes à cette norme. Il s'agit de **12 IMCEC** sur **25**, de **6 IMF** de type Association sur **13** et de **4 IMF** de type Société sur **10**. Ces résultats montrent qu'une part importante des IMF éprouve encore des difficultés à satisfaire aux exigences de capitalisation, ce qui pourrait limiter leur capacité à absorber d'éventuelles pertes et à soutenir durablement le développement de leurs activités.

3.8. Limitation des prises de participation

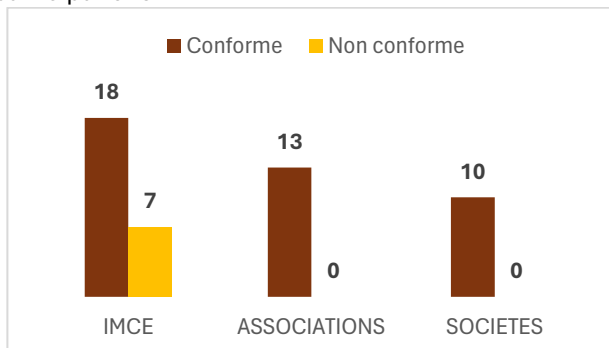
Le ratio de limitation des prises de participation s'est établi à **0,57%** au 3^{ème} trimestre 2025, soit un niveau largement inférieur à la norme réglementaire fixée à un maximum de **25%**. L'ensemble des IMF a respecté cette exigence prudentielle au cours de la période sous revue. Cette situation traduit une gestion prudente des prises de participation et une faible exposition du secteur aux risques liés aux investissements dans d'autres entités.

3.9. Financement des immobilisations et des participations

Le ratio de financement des immobilisations et des participations s'est établi à **30,80%** au troisième trimestre 2025, soit un niveau conforme à la norme réglementaire fixée à un

maximum de 100 %. L'analyse de ce ratio par institution montre que les IMF conformes sont plus nombreuses que les institutions non conformes, quelle que soit leur forme juridique.

Figure 16 : Conformité des IMF à la norme du ratio de financement des immobilisations et des participations



Source : Base de données ANSSFD, novembre 2025

Au niveau des IMCEC, **18** institutions respectent la norme contre **7** non conformes. Quant aux IMF de type Association et aux IMF de type Société, elles sont toutes conformes à cette exigence prudentielle, avec respectivement **13** et **10** institutions en conformité.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il ressort que le secteur de la microfinance a poursuivi sa dynamique de croissance au 3^e trimestre 2025, malgré certaines fluctuations.

L'effectif de la clientèle ainsi que le nombre de déposants ont progressé, confirmant l'attrait continu des services offerts, même si le volume des dépôts a enregistré une baisse. Parallèlement, l'activité de crédit s'est renforcée, avec une hausse des demandes, du nombre de bénéficiaires et de l'encours, traduisant une confiance accrue des usagers. Cette évolution s'accompagne d'une amélioration légère de la qualité du portefeuille (diminution du PAR), ainsi que de bonnes performances en matière de recouvrement et de remboursement.

Toutefois, la baisse du nombre de points de service, la hausse des créances en souffrance de même que le niveau de certains ratios prudentiels demeurent des points d'attention. À titre d'exemple, même si la norme de liquidité affiche un niveau global de **100,97 %** pour l'ensemble du secteur, **45%** des institutions présentent encore des taux inférieurs au minimum réglementaire fixé à **100%**. Par ailleurs, l'évolution de l'effectif du personnel permanent traduit les efforts engagés pour renforcer les capacités opérationnelles et accompagner ces dynamiques.

ANNEXES

INDICATEURS	Juillet 2024 - Septembre 2024	Octobre 2024 - Décembre 2024	Janvier 2025 - Mars 2025	Avril 2025 - Juin 2025	Juillet 2025- Septembre 2025
EFFECTIF DE LA CLIENTELE DES IMF	3 815 671	3 882 119	4 267 381	4 470 865	4 582 993
MUTUELLES OU COOPERATIVES	2 639 450	2 701 759	2 763 927	2838075	2937707
ASSOCIATIONS	901 720	899 671	1 125 740	1249196	1320496
SOCIETES	274 501	280 689	377 714	383594	324790
EFFECTIF DE LA CLIENTELE DES IMF SELON LE GENRE	3 815 671	3 882 119	4 267 381	4 470 865	4 582 993
HOMMES	1 387 120	1 406 119	1579009	1656727	1700530
FEMMES	1 851 869	1 893 358	2072611	2168471	2231232
PERSONNES MORALES	576 682	582 642	615761	645667	651231
EFFECTIF DU PERSONNEL PERMANENT	5 989	6 343	5970	5833	6 198
MUTUELLES OU COOPERATIVES	3 424	3 938	3911	3706	3954
ASSOCIATIONS	1 538	1 562	1603	1631	1816
SOCIETES	1 027	843	456	496	428
NOMBRE DE POINTS DE SERVICE	844	853	963	946	934
MUTUELLES OU COOPERATIVES	524	540	566	548	555
ASSOCIATIONS	199	201	284	285	285
SOCIETES	121	112	113	113	94
MONTANT DES DEPOTS	210 671 691 000	196 901 597 000	216 955 613 000	223 024 636 000	213 421 282 000
MUTUELLES OU COOPERATIVES	136 744 014 000	126 065 787 000	138 812 710 000	1,44316E+11	142 364 400 000
ASSOCIATIONS	38 785 612 000	36 801 797 000	42 737 604 000	42430865000	43 977 192 000
SOCIETES	35 142 065 000	34 034 013 000	35 405 299 000	36277809000	27 079 690 000
MONTANT DES DEPOTS SELON LE GENRE	210 671 691 000	196 901 597 000	216 955 613 000	223 024 636 000	213 421 282 000
HOMMES	89 333 588 000	80 308 496 000	90 787 596 000	92622089000	86 123 348 000
FEMMES	65 234 309 000	63 250 189 000	65 933 258 000	70877031000	67 092 958 000
PERSONNES MORALES	56 103 794 000	53 342 912 000	60 234 759 000	59525516000	60 204 976 000
NOMBRE DE DEPOSANTS	4 629 996	4 893 879	5 081 203	5 325 727	5 353 848
MUTUELLES OU COOPERATIVES	3 211 377	3 382 946	3422446	3522456	3593226
ASSOCIATIONS	773 443	812 054	929278	1017069	1000807
SOCIETES	645 176	698 879	729479	786202	759815
NOMBRE DE DEPOSANTS SELON LE GENRE	4 629 996	4 893 879	5 081 203	5 325 727	5 353 848
HOMMES	1 932 672	1 994 323	2079004	2145377	2162041
FEMMES	2 084 091	2 239 227	2316545	2435478	2431961
PERSONNES MORALES	613 233	660 329	685654	744872	759846
CREANCES EN SOUFFRANCES	25 907 979 874	22 490 802 625	23 067 522 769	23 551 779 140	25 151 839 467
MUTUELLES OU COOPERATIVES	15 423 530 001	12 864 966 123	13779435450	13906431361	14 622 628 144
ASSOCIATIONS	5 440 303 692	4 744 648 262	4755394996	4812207666	5 751 942 012
SOCIETES	5 044 146 181	4 881 188 240	4532692323	4833140113	4 777 269 311
ENCOURS BRUT DES CREDITS	263 358 744 165	280 498 446 746	223 332 414 363	234 408 690 867	267 222 204 246
MUTUELLES OU COOPERATIVES	159 223 935 450	166 415 763 589	1,53473E+11	158157690799	1,66338E+11
ASSOCIATIONS	59 357 328 739	64 268 891 779	55278436802	61483462902	66347680235
SOCIETES	44 777 479 976	49 813 791 378	14580504257	14767537166	34536125124
NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE CREDITS	260 401	324 605	320 438	564 524	739 895
MUTUELLES OU COOPERATIVES	206 665	245 768	102050	167961	211437
ASSOCIATIONS	31 708	55 906	196804	382702	459873
SOCIETES	22 028	22 931	21584	13861	68585
NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE CREDITS SELON LE GENRE	260 401	324 605	320 438	564 524	739 895
HOMMES	100 055	113 359	118785	220873	274893
FEMMES	125 306	155 337	154602	231550	321523
PERSONNES MORALES	35 040	55 909	47051	112101	143479
NOMBRE DE DEMANDES DE CREDITS	254 557	231 424	389 933	551 838	637 067
MUTUELLES OU COOPERATIVES	124 201	159 940	120 639	143 538	166 893
ASSOCIATIONS	38 353	60 374	203 710	391 760	458 245
SOCIETES	92 003	11 110	65 584	16 540	11 929

INDICATEURS	Juillet 2024 - Septembre 2024	Octobre 2024 - Décembre 2024	Janvier 2025 - Mars 2025	Avril 2025 - Juin 2025	Juillet 2025 - Septembre 2025
NOMBRE DE DEMANDES DE CREDITS SELON LE GENRE	254 557	231 424	389 933	551 838	637 067
HOMMES	72 145	54 210	138 827	207 976	216 463
FEMMES	130 081	132 604	193 425	226 957	273 317
PERSONNES MORALES	52 331	44 610	57 681	116 905	147 287
TAUX DE CREANCES EN SOUFFRANCE	9,66%	8,07%	8,49%	9,51%	8,73%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	9,75%	7,57%	8,88%	8,52%	10,07%
ASSOCIATIONS	9,17%	7,38%	8,60%	7,83%	8,67%
SOCIETES	10,07%	9,25%	7,99%	12,18%	7,46%
TAUX DE RECOUVREMENT	13,31%	17,53%	8,26%	9,87%	11,20%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	12,41%	16,32%	9,86%	10,7%	10,76%
ASSOCIATIONS	19,83%	25,83%	8,14%	13,3%	18,19%
SOCIETES	7,70%	10,43%	6,78%	5,6%	4,64%
TAUX DE REMBOURSEMENT	65,91%	65,39%	53,97%	64,06%	69,72%
MUTUELLES OU COOPERATIVES	59,20%	73,94%	50,97%	61,77%	68,87%
ASSOCIATIONS	58,64%	60,74%	51,46%	56,72%	57,18%
SOCIETES	79,88%	61,48%	59,48%	73,68%	83,11%

EQUIPE DE SUPERVISION

Philippe A. R. DAHOUI
Directeur Général de l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
pdahoui@anssfd.bj
Raphael KOUDJOU
Conseiller chargé du suivi des activités de l'Unité d'Assainissement du secteur de la microfinance et de l'inclusion financière
rkoudjou@anssfd.bj
Thierry OGOUGBE
Conseiller chargé du suivi des administrations provisoires et des liquidations des SFD
tougoube@anssfd.bj

COORDINATION

Daouda O. R. SOUBEROU
Directeur des Etudes, de la Statistique et du Suivi évaluation
dsouberou@anssfd.bj

EQUIPE DE REDACTION

GODE Justin,
Chargé d'étude au niveau de la DES
jgode@anssfd.bj
AHOLOUKPE Sessi Chancèle,
Collaborateur DES
belsessiaholoukpe@yahoo.fr
AROUNA Abourasizou,
Collaborateur DES
Abourasizou1@gmail.com
AGBANDA Bayi Erneste,
Collaborateur DES
ernesteagbanda560@gmail.com

Url : anssfd.org
secretaria.anssfd@finances.bj

